

# Brève description du projet « Sans peur chez toi pour les SEMO et autres mesures de transition »

## 1. Description succincte du sous-projet tel qu'adapté aux SEMO

L'atelier ainsi que les activités d'approfondissement proposées dans le cadre du projet « Sans peur chez toi » - qui ont déjà été mis en œuvre avec des centaines de groupes d'enfants et de jeunes et s'adaptent au groupe-cible - ont été adaptés plus spécifiquement aux institutions socio-éducatives. Cette offre permet aux jeunes qui participent au projet d'aborder les thématiques de la violence domestique et de l'éducation non violente et d'organiser des événements multiplicateurs pour sensibiliser leur entourage. Dans les institutions prenant part au projet, l'atelier « Sans peur chez toi » adapté est mené par des animateur-trices expérimenté-es de NCBI ; suite à cet atelier, les jeunes approfondissent leurs connaissances au moyen de différentes activités, accompagnés par l'équipe de NCBI et soutenus par les encadrant-es de l'institution socio-éducative (qui, le cas échéant, reprendront à nouveau la thématique dans les jours suivants). Ce processus vise également à multiplier les idées d'alternatives à la violence dans l'environnement des jeunes.

## 2. Objectifs

**Renforcement des ressources** : les jeunes apprennent à connaître et à exploiter leurs ressources internes et externes afin de faire face à une situation de violence éducative, dans leur famille d'origine et leur environnement.

**Capacités à faire face** : ils développent des stratégies personnelles face aux situations dans lesquelles ils sont eux-mêmes concernés par la violence domestique et une attitude adéquate face à l'utilisation de la violence dans le contexte familial.

**Transmission des connaissances** : ils élargissent leurs connaissances concernant la violence et son origine, les offres de soutien et les procédures de demande d'aide.

**Efficacité personnelle et pouvoir d'agir** : ils deviennent - grâce à l'approche participative mise en place durant la phase de multiplication du projet - des ambassadeur-ses investis contre la violence domestique vis-à-vis de leurs pairs et de leur environnement.

**Sensibilisation et formation continue du personnel des institutions socio-éducatives** : en prenant part au projet, les collaborateur-trices des institutions partenaires sont sensibilisé-es à la façon d'aborder la problématique de la violence domestique dans l'institution ; ils ont en outre la possibilité de participer à des webinaires proposés par NCBI Suisse.

## 3. Conditions de participation au projet

### Âge et indicateurs sociaux

Peuvent participer au projet des groupes de jeunes âgés de 15 à 25 ans environ, issus des SEMO et autres mesures de transition. Souvent, ces jeunes sont issus de familles en difficulté. Une grande partie d'entre eux sont directement victimes ou témoins (parfois également auteurs) de violence domestique et n'ont souvent eu par le passé que peu de possibilités d'en parler avec des jeunes de leur âge ou de faire entendre leur voix pour s'y opposer.

## Taille du groupe

La réalisation d'un projet « Sans peur chez toi » est possible à partir d'environ 5 jeunes y prenant part. Selon l'organisation de l'institution et en fonction de la taille du groupe, un ou plusieurs ateliers sont organisés. Pour la phase de multiplication, tous les groupes participant d'une même institution travaillent ensemble.

## Personne de contact au niveau local

L'institution partenaire désigne au moins un-e responsable local qui, dans le cadre du projet « Sans peur chez toi », assurera la communication au sein de l'institution ainsi qu'avec NCBI Suisse. Cette personne sera présente lors de la préparation du projet ainsi que durant l'atelier et les activités de multiplication et encadrera le groupe. Bien entendu, le ou la responsable local peut être assisté-e par d'autres personnes. Dans ce contexte, il est important que la réalisation du projet soit portée par l'ensemble de l'équipe.

## Personne ressource locale

Pour la réalisation du projet "Sans peur chez toi », il est précieux que les jeunes aient une personne ressource (par exemple un-e encadrant-e) sur place, avec laquelle ils puissent parler librement et en toute confidentialité de leur vécu. Cette personne devrait être impliquée dans le projet en complément du ou de la responsable local. Sa présence pendant l'atelier est particulièrement importante. Pendant et après le projet, la personne ressource se tient à disposition pour conseiller et accompagner gratuitement et en toute confidentialité les jeunes qui auraient besoin d'un soutien ou pour les orienter. Lors de la préparation du projet, il est discuté de la question de savoir s'il existe dans la structure une personne interne appropriée qui puisse assumer un tel rôle ou s'il convient de faire appel à une structure externe à laquelle les jeunes ont accès en tout temps pour demander de l'aide (selon les cantons, il est par exemple possible d'inclure une participation de la LAVI au projet).

Comme les jeunes ne restent souvent au SEMO que durant une période très limitée (6 à 9 mois), il est important pour eux de connaître également les services spécialisés auprès desquels ils peuvent obtenir de l'aide après leur passage au SEMO. Lorsque cela est possible, une collaboration avec le service d'aide aux victimes (LAVI) du canton concerné est mise en place dans le cadre du projet. Les jeunes reçoivent des informations de leur part, peuvent leur poser des questions et font la connaissance de conseiller·ères spécialisé·es. Les blocages éventuels peuvent ainsi être dépassés afin que les jeunes osent faire appel à l'aide aux victimes en cas de besoin.

## 4. Déroulement

Le projet se déroule en 4 étapes :

### 1<sup>ère</sup> étape : Clarification du mandat/discussion préalable

Les institutions intéressées invitent généralement la direction du projet pour une présentation au sein de l'équipe lors d'une première séance en présence de tous les professionnel·es impliqués et de la direction de l'institution (cette première rencontre pouvant également avoir lieu par visioconférence). Il s'agit d'une part de répondre aux éventuelles questions, mais aussi et surtout d'organiser l'atelier et la multiplication de façon personnalisée et adaptée à l'institution. Durant cette rencontre sont entre autres abordés les aspects suivants : le contexte, la taille et la composition du ou des groupe(s) prenant part au projet, les expériences des jeunes en lien avec la violence domestique ainsi que les ressources de l'institution.

L'objectif de cette première séance est de se mettre d'accord sur les rôles et responsabilités de chaque partenaire et les délais, éléments qui seront formalisés dans une convention de collaboration. En cas de questions institutionnelles émergentes et de besoin de formation continue interne à l'équipe sur cette thématique, l'équipe du projet « Sans peur chez toi » propose volontiers une collaboration et peut recourir à un large réseau de spécialistes externes.

## **2<sup>ème</sup> étape : l'atelier**

L'atelier qui a lieu dans le groupe des jeunes prenant part au projet représente le coup d'envoi de la collaboration avec les jeunes. L'atelier éprouvé « Sans peur chez toi » a été réalisé jusqu'à présent dans plus de 150 groupes d'enfants et de jeunes ; il a fait l'objet d'une évaluation externe et a toujours été adapté en fonction des circonstances. Pour le sous-projet spécifique « Sans peur chez toi dans les SEMO et autres mesures de transition », le modèle d'atelier de base a été ajusté aux groupes cibles. Cet atelier dure en général quatre périodes scolaires et est adapté, tant sur le plan de la méthode que du contenu, à l'univers des jeunes.

NCBI Suisse façonne l'atelier en se centrant sur les thématiques de la violence éducative, des punitions corporelles et autres punitions abusives ainsi que de la violence dans les relations proches ; l'atelier est organisé en présence du ou de la responsable local et se base sur les questions suivantes :

- Qu'est-ce que la violence domestique ? Qu'est-ce que des punitions abusives ?
- Quelle est mon attitude à cet égard ?
- Quelles expériences ai-je faites en lien avec la violence dans l'éducation et qu'est-ce ces dernières ont déclenché chez moi ?
- Comment naît la violence ? Comment peut-on interrompre des chaînes de violence ?
- Quels sont mes droits ?
- Où est-ce que je peux demander de l'aide pour moi-même ou pour mes amis/frères et sœurs et que se passe-t-il ensuite ?
- Comment pouvons-nous faire entendre notre voix contre la violence éducative et les punitions abusives ?

## **3<sup>ème</sup> étape : la multiplication**

Afin de pouvoir assimiler et approfondir les informations et les connaissances acquises lors de l'atelier, les jeunes y ayant pris part réalisent ensuite différentes activités. L'objectif est que les résultats de ces activités servent de multiplicateur dans l'environnement des jeunes. Cette multiplication peut prendre différentes formes et dépend des conditions institutionnelles et des intérêts des jeunes. La fluctuation des jeunes dans les SEMO doit être prise en compte lors de la mise en œuvre de ces activités : souvent, une semaine après l'atelier, ce ne sont déjà plus les mêmes jeunes qui sont présents. C'est pourquoi il est prévu dans les SEMO et les autres mesures de transition que le projet puisse être réalisé en regroupant les activités sur une même journée. Le matin a lieu l'atelier, l'après-midi est consacré aux activités. Dans la mesure du possible, le thème est retravaillé une semaine plus tard. Afin de permettre néanmoins une multiplication des résultats, les jeunes publient par exemple des contenus en lien avec la thématique sur les réseaux sociaux, conçoivent des affiches et/ou des flyers qu'ils accrochent/distribuent dans l'institution ou dans les écoles primaires voisines ou réalisent des interviews afin de pouvoir ainsi mener des discussions avec des personnes externes (dans la rue ou dans l'institution) sur le sujet. En général, les professionnel·les de NCBI Suisse sont présents pour les soutenir tout au long de la journée.

Bien entendu, le déroulement et le contenu de cette journée sont également adaptés d'une façon personnalisée et planifiés en fonction du contexte institutionnel.

#### **4ème étape : Évaluation des besoins/évaluation du projet/suivi**

La direction du projet prévoit un suivi des professionnel·les impliqué·es dans chaque projet local, aussi bien pendant la mise en œuvre de la multiplication qu'à l'issue de cette dernière. Celui-ci comprend aussi bien un accompagnement des jeunes pendant les activités qu'un soutien aux professionnel·les de l'institution dans le cas où des situations se présenteraient avec des jeunes personnellement concernés par la thématique. Selon les problématiques rencontrées, il est possible de faire appel à des spécialistes du réseau externes au projet « Sans peur chez toi » offrant les prestations suivantes :

- des suivis personnalisés pour accompagner les formateur·trices, les éducateur·trices sociaux, etc. de l'institution

- des groupes d'accompagnement pour les jeunes directement concernés, animés par des spécialistes

Outre cet accompagnement individuel, chaque projet local est suivi d'une évaluation de projet et d'une analyse des besoins au niveau institutionnel. Dans cette optique, les questions suivantes servent de fil directeur :

Qu'est-ce que le projet a déclenché au niveau individuel et au niveau du groupe ?

Avec quels thèmes et besoins les jeunes se sont-ils adressés à leurs encadrant·es ou à la personne de contact locale pendant et après le projet ?

Quels ont été les retours reçus de l'entourage des jeunes ?

Y a-t-il un besoin de conseil au niveau institutionnel concernant le thème de la violence dans l'éducation ?

#### **5. Temps à investir pour le projet**

Le temps nécessaire à la réalisation du projet dépend du contexte et du nombre de jeunes y prenant part.

Du temps devra être investi pour les étapes suivantes : la préparation du projet, l'atelier avec les jeunes et la mise en œuvre de la multiplication s'adressant à d'autres jeunes et/ou des adultes.

Dans le cadre de la préparation du projet, une réunion d'environ 1 heure/1heure30 est organisée en présence de la direction du projet « Sans peur chez toi » et de toutes les personnes de l'organisation partenaire locale impliquées dans le projet. En règle générale, l'atelier dure une demi-journée. Il est convenu avec l'organisation partenaire locale du moment optimal durant lequel le ou les ateliers aura/auront lieu. Pour cela, des périodes blocs peuvent être prévues le matin ou l'après-midi.

Les activités de multiplication sont souvent organisées sur une demi-journée (l'après-midi après l'atelier). Si possible, la thématique est reprise les jours suivants. Les activités commencées peuvent alors être achevées.

#### **6. Coûts du projet**

Le projet « Sans peur chez toi » peut être subventionné. Les coûts s'élèvent alors à CHF 300.- pour un groupe et à CHF 100.- pour chaque groupe supplémentaire de la même institution. Sont inclus dans ce montant les flyers et les éventuels objets promotionnels.

## 7. Contacts

Benoît Bailleul  
Responsable Section Romandie NCBI  
Tél. : 079.616.97.17  
romandie@ncbi.ch

Audrey Monbaron  
Coordinatrice du projet « Sans peur chez toi »  
audrey.monbaron@ncbi.ch

Anina Schmid-Mahler  
Responsable du projet « Sans peur chez toi » au niveau national  
Tel. : 031.311.55.09  
anina.schmid@ncbi.ch